

# Administration Communale de Kehlen

## Délibération du Collège échevinal

Séance du 11 janvier 2013

Point de l'ordre du jour: 1

Présents: MM. Koch et Maas, échevins,  
M. Frisch, secrétaire communal.

Excusé : M. Paulus, bourgmestre.

Objet : Repas sur roues – Nouveau prix à partir de 2013.

Le Collège échevinal,

- Vu la délibération du 30 novembre 2012, suivant laquelle le Conseil Communal a fixé le prix du repas sur roues à partir de l'exercice 2013 à 11,00 Euros, approuvée le 20 décembre 2012 par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région ;
- Considérant que l'information concernant l'approbation de ladite taxe ne nous est parvenue que le 03 janvier 2013 ;
- Considérant d'autre part que la publication ne se fera qu'à partir du 11 janvier 2013 ;
- Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

**DECIDE** unanimement

Le nouveau prix concernant la vente des repas sur roues ne sera appliqué qu'à partir du 14 janvier 2013.

A Kehlen, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

L'échevin délégué,

Le Secrétaire,

